

Michel Martin

**Recension d'un ouvrage
de Jacques Gélis**

*(Les enfants des limbes.
Morts-nés et parents dans l'Europe chrétienne)*



Première édition :

***Les Cahiers d'Étampes-Histoire* 8 (2007), p. 95**

Rédition numérique avec l'aimable autorisation de l'auteur :

***Le Corpus Étampois*, août 2018**

Les enfants de limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne, Jacques Gélis, Paris Audibert, 2006, 396 p..

Notre monde déchristianisé a tendance à oublier que bien des modes de pensée et des comportements gardent le souvenir d'un passé religieux. La perte d'un enfant mort-né est toujours insupportable. Autrefois la catastrophe était totale. Au moins le quart des nouveau-nés n'atteignait pas l'âge d'un an, mais le décès était surtout périnatal. Dans le monde chrétien occidental, à la mort physique s'ajoutait une double peine pour les petits morts sans baptême, privés de la vision de Dieu, leur âme souffrait éternellement et leur dépouille écartée du cimetière consacré ne rejoignait pas la communauté des morts.

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, l'invention du limbe des enfants, définitivement reconnu par Saint Thomas d'Aquin en 1274, apporte un minimum de réconfort aux parents. Les croyances populaires interprétaient toutefois les plaintes des enfants morts sans baptême comme des phénomènes naturels. On croyait à la légende des chasses infernales auxquelles participaient, croyait-on, les âmes torturées de ceux qui étaient damnés. Des rites magiques passaient pour faciliter la grossesse et l'accouchement, certains totalement ignorés par la tradition chrétienne et d'autres transformés et adoptés par l'Église, comme le recours à la ceinture de sainte Marguerite à Paris¹.

À ces amulettes préventives, le populaire avec la coopération de certains religieux, avait ajouté un remède pour secourir les mort-nés. On espérait le miracle qui redonnerait la vie à l'enfant,

au moins le temps du baptême ; car on savait que saint Nicolas, saint Benoît et saint Claude avaient ramené des enfants à la vie. D'ailleurs, les parents ne réclamaient pas de véritables résurrections ; un répit, bref intervalle entre deux morts, des « signes de vie », assez clairs pour baptiser l'enfant sous condition, suffisaient. La mention la plus ancienne de ces miracles remonte à 1172, en Frise, à l'époque où émerge l'idée du « limbe des enfants ». Après le concile de Trente, le retour temporaire à la vie d'un enfant mort-né apparaît même comme le miracle des miracles. Le père ou un proche, emporte l'enfant au « sanctuaire à répit » ; on expose le corps devant des reliques ou des images miraculeuses ; les familles en prière veillent pendant des jours et, soudain, le corps bouge, saigne, transpire, urine, défèque, la carnation s'avive : vite on baptise l'enfant. L'âme est sauvée et le corps admis dans l'enceinte consacrée. Le répit donne son nom aux lieux saints où les mort-nés reviennent temporairement à la vie, puisqu'on parle alors de sanctuaire à répit.

Pour les pasteurs protestants, les répits relèvent du culte des images et de la superstition. Là où ils prennent le pouvoir, les sanctuaires disparaissent comme celui d'Oberbüren, près de Berne, fermé en 1528, et rasé en 1532. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, dans des régions comme le Valais, les Grisons, la Wallonie ardennaise qui sont au contact de pays passés au protestantisme, le répit figure en bonne place dans l'arsenal des mesures destinées à faciliter la reconquête catholique.

Les différents ordres et sanctuaires se font concurrence et le désir de bénéficier des donations

pieuses se distingue mal de l'espoir de reconquête catholique et de l'aide aux parents. Au XVIII^e siècle, le scepticisme gagne la hiérarchie catholique qui finit en 1729 par condamner les répits. Mais les prélats locaux restent longtemps solidaires des religieux responsables des répits. Pourtant ce sont les ermites qui, comme au Moyen Âge, résistent le mieux aux pressions de la hiérarchie. Au XIX^e siècle, le risque de scandale a disparu avec la pratique ; le répit redevient un miracle acceptable, et l'Église n'hésite plus à l'exalter pour triompher de l'irréligion.

Les sanctuaires à répit n'existaient pas partout ; le sud et l'ouest de l'Europe ne sont pas concernés ; par contre ils étaient bien représentés de l'Autriche à la Belgique et du Tyrol à la Provence ; en France, ils étaient presque absents à l'ouest d'une ligne Le Havre-Montpellier. Dans notre région, les sanctuaires d'Arbouville, à Rouvray-Saint-Denis, et de Notre-Dame d'Étampes sont situés sur les marges ; au-delà, vers l'ouest, il n'y en a plus. Mais il existait des rites de substitution, comme dans le Perche où l'on pensait que l'eucharistie reçue par la femme enceinte profitait au fœtus, ou encore en Galice le « baptême sur le pont »...

Fruits de quêtes longues et ingrates, nécessitant des approches variées au travers de données totalement disparates, ces recherches nous apprennent autant sur notre passé que sur nous-mêmes. L'histoire des mentalités révèle des comportements et des modes de pensée, enfouis voire refoulés, qui conditionnent encore notre univers mental.

Michel Martin

¹ Cette relique, gardée à l'abbaye Saint-Germain des Prés, passait pour faciliter les accouchements des reines et des princesses qui, seules, pouvaient l'emprunter.